

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000838

Séance du jeudi 25 juin 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISSON) **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 4.4) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Torpes :** Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

Mandataires : Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOLY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMAILLE.

Objet : Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence : Pôle Véhicule du Futur - Contrat de performance 2009/2011 et soutien au fonctionnement pour l'année 2009

**Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence :
Pôle Véhicule du Futur - Contrat de performance 2009/2011 et soutien au
fonctionnement pour l'année 2009**

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 « Soutien compétitivité »	Montant prévu BP 2009 (enveloppe totale) : 300 000 € Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques, le soutien à l'innovation étant un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, puisque facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire.

A cet égard, le « Contrat de performance » porté par le Pôle des Microtechniques pour la période 2009-2011 fait l'objet d'une demande de financement de la CAGB à hauteur de 15 000 € pour l'année 2009.

Sur la période précédente, la CAGB a soutenu financièrement plusieurs projets collaboratifs portés par le Pôle Véhicule du Futur, projets impliquant des entreprises de notre territoire.

Compte tenu des perspectives de développement de ces 2 pôles sur des thématiques partagées et du contexte de crise, et de restructuration de la filière automobile, il est proposé un soutien de la CAGB au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2009, la CAPM devenant dans le même temps partenaire du Pôle des Microtechniques.

Le rapport présente le Contrat de performance 2009-2011 du Pôle Véhicule du Futur et la demande de soutien au fonctionnement de l'association pour l'année 2009 pour un montant de 15 000 €.

I. Pôle Véhicule du Futur présentation et éléments de contexte

Le Pôle Véhicule du Futur (VDF) constitue avec le Pôle des Microtechniques, l'un des deux Pôles de compétitivité rayonnant principalement sur le territoire de la Franche-Comté.

Représentant sur le plan industriel pour la Région, 243 entreprises, 64 établissements constructeurs et équipementiers et 44 400 emplois salariés (soit 24 % des effectifs salariés en Franche-Comté), l'impact du Pôle Véhicule du Futur va bien au delà du périmètre de Montbéliard où il est physiquement implanté. En effet, nombreuses sont les entreprises implantées sur le Grand Besançon relevant de la filière microtechnique à être impliquées pour une partie de leur activité sur des marchés liés à l'automobile.

Aujourd'hui et pour les années à venir, la filière automobile en Franche-Comté devrait être profondément impactée par les conséquences de la crise sur le plan national et international : l'action conduite par le Pôle VDF représentera à terme un potentiel d'activités économiques pour les entreprises de notre territoire.

Suite à l'évaluation nationale des Pôles, le Pôle VDF a affiné son plan stratégique. Focalisé initialement sur les nouveaux modes de transport à travers les grands domaines du véhicule propre, des véhicules et réseaux intelligents et de l'excellence de la filière, **le Pôle vise aujourd'hui un positionnement « Véhicules et technologies pour la mobilité urbaine »** (élaboration de solutions pour les véhicules et les mobilités du futur).

II. Contrat de performance - contexte

La première phase de la politique « Pôles de compétitivité » visait prioritairement à mettre en place et développer des projets de R&D collaboratifs.

La seconde avec les « Contrats de performance » vise à la mise en synergie des Pôles avec l'ensemble des politiques et acteurs de soutien à la recherche et à l'innovation. Il s'agit ainsi de faire converger stratégies et actions, de clarifier les missions et d'éviter les doublons, **afin de construire de véritables « écosystèmes » de croissance et d'innovation.**

Lors de l'évaluation nationale en 2008, les Pôles de compétitivité ont été classés en 3 groupes ; le Pôle Véhicule du Futur fait partie de la deuxième catégorie de Pôles. Ainsi, le Pôle Véhicule du Futur s'engage pour la période 2009-2011 sur des objectifs de performance, ainsi que sur les améliorations nécessaires mises en évidence lors de l'évaluation. En conséquence, le soutien financier prévu par le Contrat de performances est susceptible d'être révisé si le Pôle Véhicule du Futur ne progresse pas suffisamment sur ces axes avant la mi-2010.

A cet égard, le pôle s'engage à collecter et informer les collectivités territoriales quant aux résultats obtenus, sur la base d'indicateurs territoriaux complémentaires aux indicateurs demandés par l'Etat.

III. Présentation du Contrat de Performance du Pôle Véhicule du Futur

La feuille de route stratégique du Pôle Véhicule du Futur pour la période 2009-2011 identifie comme ambition de devenir une **référence européenne pour la conception, la production, l'expérimentation et le déploiement de solutions de transport léger urbain et périurbain**, dans une perspective de développement durable et d'intermodalité.

A cette fin, le Pôle adopte une approche globale qui comprend plusieurs volets étroitement liés :

- l'étude et la compréhension des nouveaux modes de mobilité,
- le développement de solutions de mobilité urbaine et périurbaine,
- l'expérimentation sur le terrain, en conditions réelles, des solutions développées.

Sur cette base, le Pôle a défini 4 segments stratégiques pour se positionner comme architecte des nouvelles solutions de mobilité urbaine et périurbaine :

- solutions de mobilité urbaine et périurbaine,
- systèmes intelligents de conduite,
- véhicules urbains et périurbains,
- technologies durables pour les transports terrestres.

La mise en oeuvre de cette stratégie intègre un programme d'excellence de la filière, mis en oeuvre grâce au partenariat avec l'association de sous-traitants Perfo Est. Les enjeux technologiques ainsi identifiés répondent à un double objectif : favoriser le développement du tissu économique local (montée en compétences) et, à terme, positionner le Pôle VDF comme centre d'excellence (projets R&D de long terme).

IV. Programme d'actions porté par le Pôle Véhicule du Futur (2009-2011)

Les objectifs de développement du Pôle et de son écosystème sont hiérarchisés de la manière suivante :

- renforcer l'ancrage territorial par la mise en place d'outils structurants pour le territoire : observatoires, plateformes technologiques, terrains d'expérimentation,
- construire des partenariats avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux,
- articuler l'action du Pôle avec d'autres Pôles de la thématique transport et sur des segments technologiques spécifiques,
- nouer des partenariats avec des clusters européens ou nord américain.

Les principaux axes du programme d'actions peuvent être résumés comme suit :

- apporter aux acteurs du territoire une vision prospective sur les évolutions technologiques et de marché qui les concerne,
- favoriser l'émergence de projets collaboratifs d'innovation,
- construire des partenariats stratégiques avec les pôles nationaux et internationaux pour développer des synergies et des collaborations,
- identifier le besoin en outils structurants (plateformes d'innovation, centres de ressources,...) et accompagner leur mise en oeuvre,
- soutenir la création et le développement d'activités nouvelles sur le territoire,
- participer au rayonnement international et à l'attractivité du territoire, notamment en tant que territoire d'expérimentation,
- accompagner la montée en compétences des entreprises, notamment via des formations adaptées et des démarches GPEC,
- favoriser la diffusion de bonnes pratiques pour l'excellence industrielle des entreprises du territoire.

Chacun de ces objectifs a été décliné en actions prioritaires à mener par le Pôle et ses partenaires, échelonnées sur 3 ans.

V. Les 17 partenaires du Pôle Véhicule du Futur

L'Etat, les Conseils Régionaux d'Alsace et de Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs, du Jura, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de Haute-Saône, du Territoire de Belfort, les Communautés d'Agglomération du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard, du Grand Dole, Mulhouse Sud Alsace, Belfortaine, la Communauté Urbaine de Strasbourg et les Communautés de Communes de l'Agglomération de Vesoul et de l'Île Napoléon sont signataires du Contrat de Performances 2009-2011.

VI. Le plan de financement 2009

La demande de financement de cette action par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2009 porte sur 15 000 € ; compte tenu des accords avec la CAPM en vue d'un financement croisé de la CAGB et de la CAPM en faveur des Pôles Microtechniques et Véhicule du Futur, la CAPM est appelée à intervenir financièrement sur 15 000 € au profit du soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques en 2009.

Dépenses :

Budget prévisionnel en Euros	2009	
	Montant	%
Dépenses internes		
Salaires	850 800	58 %
Frais de déplacement	60 000	4 %
Frais de structure et frais de gestion	161 000	11 %
Dépenses externes		
Conseil/expertises	269 000	18 %
Communication	124 200	8 %
Total Dépenses € TTC	1 465 000	100 %

Recettes :

Budget prévisionnel en Euros	2009	
	Montant HT	%
Contribution Etat	150 000	10.2 %
Contribution Collectivités Territoriales	863 000	58.9 %
Financement Animation	375 000	
Conseil Régional Alsace	30 000	
Conseil Régional Franche-Comté	30 000	
Conseil Général du Doubs	40 000	
Conseil Général du Jura	15 000	
Conseil Général de Haute-Saône	30 000	
Conseil Général du Bas-Rhin	15 000	
Conseil Général du Haut-Rhin	45 000	
Conseil Général du Territoire de Belfort	30 000	
CU Strasbourg	30 000	
CA Mulhouse SA	30 000	
CA Belfort	30 000	
CAP Montbéliard	15 000	
CAG Besançon	15 000	
CCA Vesoul	10 000	
CA Grand Dole	10 000	
Financement Encadrement	488 000	
Conseil Régional Alsace		
Conseil Régional Franche-Comté		
CAP Montbéliard		
Conseil Général du Haut-Rhin +		
SIZIR Mulhouse+CC Ile Napoléon		
Total Financements publics	1 013 000	69 %
Financements privés (cotisations, cotisations progressives, mises à disposition, ventes de services)	452 000	31 %
TOTAL TTC : Budget du Pôle	1 465 000	100 %

A titre informatif, le budget prévisionnel du Pôle VDF pour les années 2010 - 2011 intègre une demande de soutien de la CAGB au même titre que les autres collectivités partenaires ; cette hypothèse sera à discuter fin 2009 entre l'ensemble des acteurs concernés.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la **CAGB** au fonctionnement de l'**Association du Pôle Véhicule du Futur** à hauteur de **15 000 €** pour l'année **2009**,
- autorise **Monsieur le Président**, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation,
- autorise **Monsieur le Président**, ou son représentant, à signer le **Contrat de performance** de l'**Association du Pôle Véhicule du Futur**.

Rapport adopté à l'unanimité :

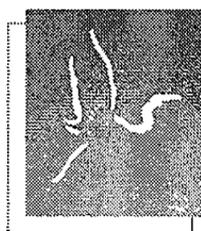
Pour : 115
Contre : 0
Abstention : 0



REC 09. JUIL 2009

Pour extrait conforme,

Le Président



CONVENTION
Relative au Contrat de performance 2009-2011
du Pôle Véhicule du Futur
et soutien au fonctionnement pour l'année 2009

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2009, d'une part

ET

Le Pôle Véhicule du Futur, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Arnold TRAMAILLE d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4
Vu la délibération n°XXX du Conseil de Communauté en date du 25 juin 2009,

EXPOSÉ DES MOTIFS

La CAGB a soutenu en 2005 la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques, le soutien à l'innovation étant un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, puisque facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire. Le Pôle Véhicule du Futur (VDF) constitue avec le Pôle des Microtechniques, l'un des deux Pôles de compétitivité rayonnant principalement sur le territoire de la Franche-Comté. A ce titre, sur la période précédente, la CAGB a soutenu financièrement plusieurs projets collaboratifs portés par le Pôle Véhicule du Futur, projets impliquant des entreprises de notre territoire.

Compte tenu des perspectives de développement de ces 2 pôles sur des thématiques partagées, du contexte de crise et de restructuration de la filière automobile, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2009.

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle Véhicule du Futur en 2009 et de définir les modalités de versement d'une subvention proportionnelle de 15 000 € ; cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière automobile dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité sur la base du programme d'actions figurant en annexe de cette convention.

2. PROGRAMME D'ACTIONS :

Le Pôle s'engage à conduire les actions d'animation, de développement et de promotion des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur de la filière automobile conformément au programme d'actions et au budget prévisionnel de 1 465 000 € figurant en annexe.

3. MONTANT ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 15 000€ pour l'année 2009, pour un budget global de 1 465 000 € sur trois ans, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.
Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50%, soit 7 500 € à la signature de la présente convention,
- Le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires,
 1. d'un rapport d'activité final qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe de cette présente convention,
 2. d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006,
- Le cas échéant un acompte de 30 % pourra être versé, soit 4 500 €, sur présentation d'un bilan intermédiaire.

4. DUREE ET DELAI DE VALIDITE

La présente convention est conclue au titre de l'année 2009. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et expire au 31 décembre 2009.

La participation financière de la CAGB au Pôle Véhicule du Futur doit donner lieu à une demande de paiement dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

5. OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

De plus, le Pôle s'engage à réunir annuellement les informations relatives aux indicateurs territoriaux à l'échelle de l'agglomération bisontine, qui figurent en annexe de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le bénéficiaire accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le bénéficiaire d'une aide de la CAGB décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par la CAGB.

Le bénéficiaire s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

6. MODALITES DE CONTROLE

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

7. MODIFICATION ET REVERSEMENT

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

8. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

9. LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

10. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Président du Pôle
Véhicule du Futur

Arnold TRAMAILLE

Le Président de la
Communauté d'Agglomération

Jean-Louis FOUSSERET

PVF : PLAN D' ACTIONS 2009

Le Pôle a élaboré, au titre de l'exercice 2009, un programme d'actions décliné en quatorze objectifs généraux décrits ci-dessous :

Offre de service	Objectifs, actions et indicateurs
Offre de service « innovation »	<p>1. Accompagner les gazelles vers l'innovation collaborative</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de prospection. 80% des entreprises (segments 1 et 2) concernées rencontrées à fin 2009, issues de la cartographie des entreprises- Prospection ciblée des entreprises de 2nd rang (fournisseurs composants) en fonction des besoins identifiés des gazelles- Mobilisation des entreprises au travers de l'offre de service :<ul style="list-style-type: none">o Manifestations Mobilis et Décautexo Observatoire des Mobilistes et Décautex (intégrer notamment les usagers type La poste, SNCF, Kéolys...)o Autres outils- Construire un partenariat avec les CEEI, Incubateur, CCI pour favoriser les rencontres avec des financeurs privés – PME <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Evolution du nombre d'entreprises prospectées- Nombre de nouvelles entreprises impliquées dans les projets (de porteur à sous-traitante)- Nombre de nouvelles gazelles, porteurs de projets
	<p>2. Valoriser les travaux de recherche</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rencontrer les laboratoires par université pour détecter de nouvelles équipes de recherche et faire émerger des projets- Construire des partenariats renforcés avec les Instituts Carnot (notamment Femto ST) pour générer des projets avec les Fraunhofer- Identifier les travaux de recherche, publications, brevets en lien avec thématiques du Pôle via la constitution de partenariats avec les cellules de valorisation (essaimage via la valorisation de brevets / licences)- Communiquer aux entreprises du territoire les innovations qui viennent des travaux de recherche académique du territoire <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nouvelles équipes et thématiques de recherche (ex : SHS) impliquées dans les projets (de partenaire à pilote)- Nombre de projets collaboratifs entreprise – R&D académiques, issus d'une mise en relation par le pôle

3. Favoriser la mise en réseau et collaboration intra-pôle

Actions :

- Diffusion d'un annuaire de compétences, issu de la cartographie
- 3 groupes thématiques actuels : Elargissement groupe Mobilité aux acteurs TIC / Electronique et géographes
- Création de 2 groupes sur la conception collaborative et Habitable
- Organiser des rencontres inter - thématiques de PME et laboratoires de recherche pour générer des projets (dont conférences et RDV individuels au sein de Mobilis)
- Regroupement de 3 clubs en 1 pour une mise en réseau des acteurs : Club des entrepreneurs, club R&D et club des dirigeants entreprises

Indicateurs :

- Nombre de projets générés par ces initiatives

4. Faciliter la participation aux projets collaboratifs européens

Actions :

- Mise en place de groupes de travail avec les Universitaires, IPV, ARI... pour faire émerger des projets européens (ex : 7ème PCRD)
- Organisation d'une veille programmes européens sur la base des collaborations existantes avec 5 clusters européens, à relayer auprès des entreprises (grands groupes notamment)

Indicateurs :

- Evolution de la participation à des projets européens (part où le pôle est initiateur vs partenaire)

5. Construire et mettre à disposition des outils structurants

Actions :

- Etudes d'opportunités de plateformes
- Création d'un plateau d'innovation collaborative permettant la conception / ingénierie simultanée
- Extension de la plateforme CNRT – INEVA sur les chaînes de traction véhicule propre
- Plateforme d'essais et de mobilité urbaine
- Recherche de partenariats / porteurs

Indicateurs :

- Nombre de parties prenantes associées aux plateformes mises en place

6. Développer l'ancrage territorial du pôle

Actions :

- Rencontres des responsables transport mobilité des collectivités territoriales
- Reformatage du Club move on city mobil
- Intégration des collectivités à l'Observatoire des Mobilistes
- Collaboration avec la SEM Numérica et Futura
- Coordination d'une spécialisation de territoire par domaines technologiques

Indicateurs :

- Nombre d'expérimentation sur des nouveaux sites

7. Favoriser la mise en réseau et la collaboration inter-clusters

Actions :

- Organiser des missions à l'international notamment en marge de salons pour la promotion des compétences, recherche partenaires
- Signature de convention de partenariats avec des clusters internationaux:
 - o le CNTA sur le véhicule électrique au Québec (2009)
 - o la Thuringe (LEG - 2009)
 - o Bayern INNOVATIV (2010)
 - o AEN à Karlsruhe (2009)
- Elaboration / Signature de conventions de partenariat avec les pôles de compétitivités français
- Projet Interreg avec Baden Wurtemberg (cluster AEN)
- Animation d'une réflexion transversale avec les autres pôles du territoire (Fibre Grand Est, Microtechnique, Plastipolis, Matériaux)

Indicateurs :

- Nombre de partenariats signés,
- Nombre de projets incluant des partenaires du pôle (régionaux, nationaux et internationaux)

8. Accompagner la montée en compétences des entreprises

Actions :

- Mise en place d'une « commission de formation » pour détecter les nouveaux métiers et besoins de formations associées
- Structuration d'une compétence formation spécifique sur le territoire : Ecole Design habitacle

Indicateurs :

- Formations « soutenues par PVF » (évolution / émergence)

9. Apporter une vision prospective aux acteurs du territoire

Actions :

- Organiser une veille thématique ciblée et la diffuser à l'ensemble des adhérents
- Evolution de l'observatoire Déc'autex avec prise en compte du comportement usager à l'intérieur véhicule

Indicateurs :

- Nombre d'adhérents à l'outil de veille

10. Participer au rayonnement du territoire

Actions :

- Rencontres Internationales MOBILIS : expositions associées et rencontres technologiques
- Conférence Internationale Déc'autex
- Définir les cibles de développement exogène (Identifier les manques en matière de compétences technologiques / non technologiques sur la chaîne de valeur du pôle et les acteurs)
- Des partenariats à construire avec les partenaires locaux (services communications avec les CCI, agences, collectivités...) et nationaux (DGE, INRETS...)

Indicateurs :

- Nombre de participants / exposants aux manifestations du pôle

	<p>I 1. Contribuer à la pérennité et croissance des entreprises de la filière automobile par l'amélioration continue de la performance opérationnelle et l'adaptation aux évolutions du marché</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf. Ci-après <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de performances liés au benchmark annuel
	<p>I 2. Favoriser l'excellence industrielle par le partage de bonnes pratiques et méthodologies</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf. Ci-après <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux ateliers d'échanges de bonnes pratiques
	<p>I 3. Identifier le potentiel d'innovation des entreprises</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf. Ci-après <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises membres de PerfoEst, associés à des projets d'innovation, menées par les gazelles du territoire
	<p>I 4. Sensibilisation – Formation à l'innovation et à la R&D</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf. Ci-après <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux Clés de la Performance

Actions clés	
Actions existantes reconduites	Echanges d'expériences (8 / an)
	Formations (30 sessions pour 300 personnes) dont 1/3 RH et management, 1/3 qualité, 1/3 lean manufacturing. Formation PAM (perfectionnement agents de maîtrise)
	Benchmark annuel au niveau national sur les indicateurs de performance des entreprises, accompagné d'un « Trophée de la Performance »
	Enquête membres semestrielle sur les besoins en formation et analyse des résultats par une commission de formation qui élabore ensuite le calendrier de formation, ajuste les formations sur retour d'expérience (Composition de la Commission : Equipementiers, Fournisseurs de rang 2 et 3)
	Conférences thématiques, organisation de « RDV d'affaires » grands groupes à l'étranger – PME

Actions clés	
Nouvelles actions	Clés de la Performance s'inscrivant dans les CPER (CAC en FC et DCA en Alsace): <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic flash entreprise (15 diagnostics) • Accompagnement sur 18 mois (pour entreprises qui le souhaiteraient) • Mise en place d'un Groupe d'entreprises – Réseau collaboratif (2010)
	Cycles de formation « perfectionnement des acteurs de l'industrialisation » (formation des chefs de projets)
	Intégration du volet R&D au sein du benchmark annuel sur le volet R&D / innovation
	Présentations du pôle délocalisées par bassin d'emplois
	Diffusion d'un bulletin de veille du pôle
	Intégration d'entreprises de PerfoEst dans une démarche GPEC
	Labellisation de formations PVF

PVF : PLAN DE FINANCEMENT 2009

Dépenses :

Budget prévisionnel en Euros	2009	
	Montant	%
Dépenses internes		
Salaires	850 800	58 %
Frais de déplacement	60 000	4 %
Frais de structure et frais de gestion	161 000	11 %
Dépenses externes		
Conseil/expertises	269 000	18 %
Communication	124 200	8 %
Total Dépenses € TTC	1 465 000	100 %

Recettes :

Budget prévisionnel en Euros	2009	
	Montant HT	%
Contribution Etat	150 000	10.2 %
Contribution Collectivités Territoriales	863 000	58.9 %
Financement Animation	375 000	
Conseil Régional Alsace	30 000	
Conseil Régional Franche-Comté	30 000	
Conseil Général du Doubs	40 000	
Conseil Général du Jura	15 000	
Conseil Général de Haute-Saône	30 000	
Conseil Général du Bas-Rhin	15 000	
Conseil Général du Haut-Rhin	45 000	
Conseil Général du Territoire de Belfort	30 000	
CU Strasbourg	30 000	
CA Mulhouse SA	30 000	
CA Belfort	30 000	
CAP Montbéliard	15 000	
CAG Besançon	15 000	
CCA Vesoul	10 000	
CA Grand Dole	10 000	
Financement Encadrement	488 000	
Conseil Régional Alsace		
Conseil Régional Franche-Comté		
CAP Montbéliard		
Conseil Général du Haut-Rhin +		
SIZIR Mulhouse+CClle Napoléon		
Total Financements publics	1 013 000	69 %
Financements privés (cotisations, cotisations progressives, mises à disposition, ventes de services)	452 000	31 %
TOTAL TTC : Budget du Pôle	1 465 000	100 %

A titre informatif, le budget prévisionnel du Pôle VDF pour les années 2010 - 2011 intègre une demande de soutien de la CAGB au même titre que les autres collectivités partenaires ; cette hypothèse sera à discuter fin 2009 entre l'ensemble des acteurs concernés.

La participation du Grand Besançon au fonctionnement du PVF est proportionnelle au budget présenté ci-dessus, particulièrement en ce qui concerne l'autofinancement dégagé par le Pôle, et n'est pas révisable à la hausse. Le paiement du solde de la subvention sera tributaire des justificatifs d'autofinancements fournis par le Pôle.

PVF : Indicateurs territoriaux 2009

Le Pôle s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

Pour les entreprises adhérentes du pôle :

Effectifs
CA Total
CA Export

Pour les entreprises adhérentes du pôle participant à des projets pôles :

Montants des programmes
Montants des aides publiques liées à ces programmes
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes

Pour les laboratoires

Montants des programmes
Montants des aides publiques
Chercheurs concernés par les programmes
Autres personnels concernés par les programmes
Publications
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes

Nota Bene : Les indicateurs *en italique* font déjà partie des indicateurs SESSI